



Procès-verbal du Conseil Municipal

Du Jeudi 15 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 15 juin, à 20h00, le Conseil Municipal de MOUCHIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVAUX, Maire, à la suite de la convocation affichée le 7 juin 2023 en mairie conformément à la loi.

Etaient présents : MMES DEBODE Pascale, LETURCQ Carole, DEVAUX Sandrine, FAURE Nathalie
MM. DEVAUX Christian, DELABY Jean Pierre, ROLLIER Philippe, DELMOTTE Jacques, DELQUEUX Jocelyn,
LEMAIRE Philippe, VARLET Régis, MORGAN Quentin

Etaient absents avec pouvoir :

MME DELABRE Edith donnant pouvoir à Christian DEVAUX
MME VARLET Aline donnant pouvoir à Jocelyn DELQUEUX
M. LE BOT Philippe donnant pouvoir à Quentin MORGAN

Madame DEVAUX Sandrine a été élue secrétaire.

Ordre du jour :

- ✓ **Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 30 mars 2023**
- ✓ **Fixation des tarifs de restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2023**
- ✓ **Fixation des tarifs de garderie périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2023**
- ✓ **Vote des règlements intérieurs de cantine et de garderie**
- ✓ **Informations diverses :**
 - **Bilan 2022 et évolution par rapport à 2021 de la médiathèque par Christopher Fruchart**
 - **Bilan du relais d'assistantes maternelles**
- ✓ **Questions de Mouchin Demain**
 - **Point sur les chantiers de la mini-crèche et les logements sociaux**
 - **Installation de la statue d'une vierge Marie dans un muret à l'entrée du futur lotissement « Le village ». Qu'est ce qui a motivé cette décision**

Le conseil municipal débute par la présentation du bilan 2022 de la médiathèque par Monsieur Fruchart (voir informations diverses)

- ✓ **Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 30 mars 2023**

Monsieur le Maire expose les différentes modifications demandées par Mouchin Demain.

- La demande d'ajout du service Flexipev'ailes est acceptée
- Concernant la taxe d'ordures ménagères : Monsieur le Maire explique que le service n'a pas baissé. Ce sont juste les modalités qui sont différentes. D'après les statistiques présentées par la CCPC, le nombre de passages en déchetterie est suffisant. Il informe qu'un lien vidéo a été mis sur l'application « Ma Mairie en Poche » qui explique les modifications à compter de 2024. Monsieur Morgan dit que le fait d'aller aux points d'apports volontaires a un impact sur l'empreinte carbone. Monsieur le Maire précise qu'en allant faire ses courses aussi et qu'il faut peut-être optimiser ses déplacements



- Concernant le budget, Madame Varlet a bien dit que si les budgets n'étaient pas sincères, la commune aurait été rappelée à l'ordre par la trésorerie et la préfecture depuis longtemps.
- Concernant les commissions : Monsieur le Maire trouve regrettable de rajouter la phrase demandée par Monsieur Le Bot : « les décisions sont prises en conseil suite au débat et au vote et non pas en commission ». Monsieur le Maire trouve que c'est un manque de respect vis-à-vis des conseillers y participant. La commission Finances se réunit une fois dans l'année et c'est dommage de ne pas y participer. C'est un travail ensuite présenté en conseil municipal. Aussi, la phrase ne sera pas rajoutée au procès-verbal du 30 mars.
- La phrase « Monsieur Le Bot demande ce qu'il en est du projet de réfection des trottoirs et parkings de la route de Douai et de Saint Amand (planifié initialement en 2022) » est rajoutée

Le Conseil Municipal approuve par **12 voix Pour – 0 Abstention – 3 Contre** le procès-verbal du conseil municipal en date du 30 mars 2023

✓ **2023-15 : Fixation des tarifs de restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2023**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 29 juin 2022, il avait été décidé de fixer un tarif de cantine comme suit :

- Tarif unique de 3.25€ (mouchinois, extérieurs, adultes),
- Tarif « protocole d'accueil individualisé – PAI » à 0.60€
- Majoration non inscription sur le temps imparti : 1€

La commission jeunesse s'est réunie le mardi 30 mai et propose au conseil municipal les tarifs suivants, à savoir que la commune va supporter une hausse de 5.31% du coût du repas et du personnel mis à disposition :

- Un tarif mouchinois : 3.45€
- Un tarif extérieur : 3.90€
- La majoration pour non inscription sur le temps imparti : 1€. Il est convenu d'inscrire à l'année tous les enfants déposant un dossier de cantine
- Le forfait PAI (protocole d'accueil individualisé) : 0.60€ (aujourd'hui 1 seul enfant concerné)
- Majoration pour présence sans réservation préalable : 10€

Monsieur Morgan demande si les évènements spéciaux seront pris en compte

Monsieur le Maire répond que oui

Monsieur Morgan demande s'il ne pourrait pas y avoir une prise en charge par les communes d'habitation pour les extérieurs

Monsieur Varlet répond que les maires préfèrent garder les élèves dans leurs écoles que de financer s'ils vont à l'extérieur

Monsieur Morgan pensait que ces enfants extérieurs n'avaient pas d'école dans leurs communes

Monsieur le Maire n'est pas favorable à la mise en place d'un tarif extérieur. Les écoles souhaitent de l'effectif. Avec ce tarif extérieur, la commune est moins performante en terme d'accueil

Madame Faure souligne que l'augmentation du coût du repas et du service ne doit pas être supportée par les contribuables mouchinois

Madame Debode trouve que par rapport aux autres communes, le prix des extérieurs reste dans les moins chers et nos mouchinois payent plus cher à l'extérieur

Madame Devaux est partagée car elle est de l'avis de Monsieur le Maire. Elle précise que c'est un service public mais comprend également les arguments de la commission jeunesse

Monsieur le Maire précise que pour les élèves de l'école du Sacré Cœur il y a un coût supplémentaire de 1.60€ par repas pour l'accompagnement

Madame Debode précise que c'est une question de principe pour les mouchinois



Monsieur Varlet estime que 3.90€ pour des extérieurs reste moins cher que dans les autres communes
Monsieur le Maire précise qu'à Coutiches le prix extérieur s'élève à 4.80€ contre 3.50€ pour les coutichoïis.
Il précise également qu'auparavant il y avait beaucoup moins d'enfants mais qu'aujourd'hui c'est un service utile pour les parents qui travaillent

Après débat, le Conseil Municipal **DECIDE** de fixer les tarifs de restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2023 comme suit :

Un tarif mouchinois : 3.45€
15 Pour – 0 Abstention – 0 Contre

Un tarif extérieur : 3.90€
10 Pour – 3 Abstention – 2 Contre

La majoration 1€ pour non inscription sur le temps imparti : 1€.
15 Pour – 0 Abstention – 0 Contre

Le forfait PAI (protocole d'accueil individualisé) : 0.60€
15 Pour – 0 Abstention – 0 Contre

Majoration pour présence sans réservation préalable : 10€
15 Pour – 0 Abstention – 0 Contre

Le personnel communal bénéficie du tarif mouchinois
15 Pour – 0 Abstention – 0 Contre

✓ **2023-16 : Fixation des tarifs de garderie périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2023**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 29 juin 2022, il avait été décidé de fixer les tarifs de garderie comme suit :

- QF inférieur ou égale à 500 : 0.55€ le ¼ d'heure (2.20€/h)
- QF compris entre 501 et 750 : 0.60€ le ¼ d'heure (2.40€/h)
- QF compris entre 751 et 1000 : 0.65€ le ¼ d'heure (2.60€/h)
- QF à partir de 1001 : 0.70€ le ¼ d'heure (2.80€/h)
- Majoration de retard : 13.50€
- Majoration pour non inscription : 5€
- Majoration pour non annulation : amplitude maximal

La commission jeunesse s'est réunie le mardi 30 mai et propose au conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs de garderie.

Par contre, il est proposé de modifier la majoration pour non inscription à 10€

Monsieur Morgan demande si des majorations sont appliquées aujourd'hui et si cela a un impact
Monsieur le Maire répond que non

Après débat, le Conseil Municipal **DECIDE** de fixer les tarifs de garderie périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2023 comme suit :

- QF inférieur ou égale à 500 : 0.55€ le ¼ d'heure (2.20€/h)
- QF compris entre 501 et 750 : 0.60€ le ¼ d'heure (2.40€/h)
- QF compris entre 751 et 1000 : 0.65€ le ¼ d'heure (2.60€/h)
- QF à partir de 1001 : 0.70€ le ¼ d'heure (2.80€/h)
- Majoration de retard : 13.50€



- Majoration pour non inscription : 10€
- Majoration pour non annulation : amplitude maximale

Avis du Conseil Municipal : **15 voix Pour – 0 Abstention - 0 Contre**

✓ **2023-17 : Vote des règlements intérieurs de cantine et de garderie**

La commission jeunesse s'est réunie le 30 mai et a travaillé sur les règlements intérieurs.

Il est préconisé d'établir un règlement par école accompagné d'une charte de vie précisant :

- Les horaires de services
- Les modalités d'encadrements et de pointage nominatif
- L'interdiction de ramener un panier repas dans l'enceinte du restaurant scolaire

Les tarifs votés seront mis à jour sur chaque règlement.

Monsieur Morgan estime que, par rapport au permis à points mis en place pour l'école Camille Desmoulins, nous ne sommes pas dans une démarche de sanction positive

Madame Debode explique qu'il y aura une mise à l'honneur des enfants les plus sages et que le nombre de points est trimestriel

Madame Devaux propose que ces points soient rajoutés dans le règlement intérieur

Après débat, le Conseil Municipal **DECIDE** de valider les règlements intérieurs présentés par la commission jeunesse

Avis du Conseil Municipal : **15 voix Pour – 0 Abstention - 0 Contre**

✓ ***Informations diverses :***

- ***Bilan 2022 et évolution par rapport à 2021 de la médiathèque par Christopher Fruchart***

Monsieur Fruchart présente à l'aide d'un power point le bilan 2022

- Acquisitions : Nous constatons une forte augmentation des acquisitions de livres jeunesse. Cela s'explique par :
 - Le budget de 500€ débloqué pour les mangas
 - L'achat d'albums et de romans jeunesse d'occasion qui permet un achat plus conséquent à moindre frais.

Les dons demeurent importants pour compléter le fond (y compris des nouveautés). À noter, une stagnation des acquisitions d'ouvrages pour adulte, qui aura sans doute une légère baisse en 2023. En effet, du fait des crises économiques, le prix des livres a fortement augmenté (hausse constatée de 4 à 10%).

- Les inscriptions : Nous pouvons constater une augmentation des inscriptions d'enfants par rapport à 2021 :
 - Lié notamment aux familles récemment arrivés sur Mouchin ;
 - Le retour des écoles a donné envie à certains de revenir avec leurs parents pour emprunter des livres ;
 - Le fait qu'il y a plus de documents jeunesse (notamment les mangas) donne un attraitNous remarquons une baisse des inscriptions des adultes (compenser par la hausse d'inscrits chez les enfants).
- La fréquentation : Globalement, plusieurs tendances se dégagent :
 - Une fréquentation faible le mardi soir. Néanmoins, nous accueillons régulièrement les enfants de la garderie, donc il y a tout de même du public.



- Beaucoup d'usagers viennent le mercredi matin, notamment des mères avec leurs enfants, ou des personnes en retraite.
- Une très forte affluence le samedi matin, en particulier lors des cours de musique. Il s'agit essentiellement de personnes qui ne peuvent pas venir en semaine, et des enfants qui assistent au cours de musique.
- Emprunt : Concernant les livres, il y a eu un peu moins d'emprunts au niveau des adultes. Cela peut en partie s'expliquer par le fait d'avoir tenté de proposer de nouveaux auteurs moins connus. En effet, le rôle de la médiathèque est de contribuer à l'enrichissement culturel des personnes. De ce fait, il est intéressant de faire découvrir d'autres ouvrages écrits par des individus ayant des styles d'écritures différents, et ne pas se cantonner à proposer les classiques Guillaume Musso ou autre Franck Thilliez. Ainsi, les personnes qui ne lisent que des livres de ces auteurs, se sont sans doute détournées de la médiathèque car elles n'y trouvaient pas leur bonheur. En revanche, d'autres lecteurs m'ont fait part de leurs satisfactions pour de belles découvertes littéraires dont elles avaient pu bénéficier. De même, il est important de souligner que nous ne pouvons pas nous guider qu'à l'aide des statistiques (tel que celle que je vous présente). La culture ne peut pas se composer qu'avec des chiffres. Nous devons pouvoir proposer des récits différents et ouvrir d'autres horizons de pensées chez les lecteurs. En effet, si nous nous contentons de ne proposer que les auteurs majeurs, nous risquons de laisser sur le côté une partie des lecteurs. Augmentation des emprunts chez les enfants :
 - Le retour des écoles ;
 - Le succès des mangas.
- Navettes : Mouchin se trouve dans la moyenne au niveau des échanges sur l'année. L'activité va s'accroître avec l'arrivée de Cysoing Problème de place et de stockage. Un aspect logistique lourd à gérer (pochettes, bacs, transports en mairie...) Nécessité d'investir dans un mobilier pour y mettre les réservations des 33 médiathèques.
- Les projets :
 - Poursuivre le club de lecture jeunesse
 - Création d'un club de lecture adulte
 - Accueil du relais petite enfance
 - Améliorer la communication sur les réseaux
 - Continuer le programme d'animations

○ ***Bilan du relais d'assistantes maternelles***

Le relais Petite Enfance est accueilli dans les locaux de la mairie tous les lundis matins. Il est animé par Mme Kherbouche, éducatrice de jeunes enfants, de la CCPC. Ce relais est composé d'assistantes maternelles et gardes à domicile et permet des rencontres entre professionnels.

- 42 demandes sur la commune :
 - 14 demandes par les assistantes maternelles sur leur contrat ou l'exercice de leur métier
 - 20 demandes par les familles sur 10 familles différentes en recherche d'un mode de garde plutôt individuel
 - 2 demandes d'une garde à domicile
 - 6 demandes par les partenaires (mairie, école, médiathèque...)
- 30 ateliers sur l'année :
 - 3 assistantes maternelles de la commune, 4 hors Mouchin et une garde à domicile pour 77 présences
 - 19 enfants différents accueillis pour 168 présences venant de Mouchin, Bachy, Camphin-en-Pévèle
 - 2 demandes d'une garde à domicile essentiellement pour l'exercice de son métier
 - 6 assistantes maternelles sur la liste du Département dont 5 en activité et une devrait partir en retraite en fin d'année



- **Point sur la construction du restaurant scolaire**

Régis Varlet explique que les travaux avancent. Le gros œuvre est dans les temps. La chaudière est commandée. Juste un bémol sur la validation par le bureau de contrôle des études bois, ce qui décale le planning.

- **Point sur les travaux Noréade**

Monsieur le Maire explique que les travaux devraient s'arrêter en juillet après avoir terminé la portion jusqu'à la rue à la Deffe. Les travaux route de Saint Amand seront reportés ultérieurement faute de budget

- ✓ **Questions de Mouchin Demain**

- **Point sur les chantiers de la mini-crèche et les logements sociaux**

Concernant les logements sociaux, Monsieur le Maire informe que l'aménageur rencontre l'ensemble des entreprises retenues le 30 juin. Les travaux devraient débuter après les vacances d'été pour une livraison fin 2024

Concernant la micro-crèche, Monsieur le Maire informe que le permis de construire a été validé, que le choix des entreprises est en cours. La mairie rencontre juste des difficultés à valider l'acte de vente chez le notaire avec qui nous n'avons pas encore réussi à obtenir de rendez-vous.

- **Installation de la statue d'une vierge Marie dans un muret à l'entrée du futur lotissement « Le village ». Qu'est ce qui a motivé cette décision**

Monsieur le Maire explique que c'est l'aménageur qui a souhaité sauvegarder la vierge qui était dans une niche de la ferme détruite. Le muret se trouve sur le domaine privé et non sur le domaine public. La mairie n'a pas effectué de demande particulière

Monsieur Morgan demande comment cela se passerait si quelqu'un demandait à la retirer

Madame Debode répond que c'est du domaine privé